

Ecole des Cobbers à FROMELLES
Année scolaire 2024-2025
Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école
Mardi 15 octobre 2024

Ouverture de séance à 18h15

Secrétaires : Mme Granger (représentante des enseignants), Mme Lucas (représentante des parents) et Mme Willefert.

Etaient présents :

M. MASSON, Maire de Fromelles

M PRUVOST, élu municipal, membre de la commission école, en charge du conseil d'école
Mme NARDI, responsable périscolaire pour la commune de Fromelles

Les enseignants : Mme GRANGER, Mme PARMENTIER, M CANY, Mme DELEPIERRE,
Mme WILLEFERT

Les représentants des parents d'élèves : Mme LUCAS, Mme VADUREL, Mme CHOUAF,
Mme LAURENT, Mme ROCHA DE FREITAS Stéphanie, Mme WISNIEWSKI, M.
KLABA, M. FLODROPS

Madame la présidente de l'association de parents d'élèves : Mme GRAVELIN

Madame la Déléguée Départementale de l'Education Nationale (DDEN) : Mme
HOUVENAGHEL

Etaient absents excusés :

M. TESTA, Inspecteur de l'Education Nationale.

Mme SANCHEZ : enseignante

Mme BLONDEL : élue municipale, adjointe au Maire en charge de l'école

Mme VERHAEGHE et Mme Justine ROCHA DE FREITAS : parents élus

1- Résultats des élections de parents d'élèves et définition des rôles de chacun au conseil d'école :

Résultats des élections : 109 votants sur 189 inscrits. 1 bulletin blanc, 3 bulletins nuls. Soit un taux de participation de 57,67 %. Les 5 sièges de titulaires sont pourvus et il y a 5 suppléants. Félicitations aux parents élus et remerciements pour leur investissement dans l'école.

Tour de table de présentation. Passage de la feuille d'émargement (annexe 1)

Rappel de la hiérarchie dans les écoles : Ministre – Recteur – DASEN – IEN – Directrice et enseignants. La directrice de l'école n'est pas la supérieure des autres enseignants. Le Maire et ses adjoints sont les responsables des locaux, du personnel municipal et des services périscolaires, mais ils ne sont pas les supérieurs hiérarchiques des enseignants.

Lecture d'un extrait de la « mallette des parents » sur le rôle des parents élus et celui du conseil d'école. (<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID173/les-representants->

[des-parents-d-eleves](#)). Les parents qui ont des remarques ou des questions sont donc invités à les faire remonter via les parents élus (attention à ne pas confondre avec l'APE).

Attributions : Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il s'occupe:

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école
- des conditions d'intégration des enfants handicapés
- des activités périscolaires
- de la restauration scolaire
- de l'organisation générale de la semaine d'école (rythme...)

Le conseil d'école est composé de la directrice de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, de deux représentants parmi les élus municipaux, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), de la déléguée départementale de l'éducation chargée de visiter les écoles.

Dans notre école, il y aura donc 13 personnes qui voteront lors des délibérations.

Monsieur le Maire n'a, normalement, qu'une voix consultative car il a donné son pouvoir de vote aux membres de la commission école. Il ne votera donc aux conseils d'école qu'en l'absence de Mme Blondel, M Pruvost, M Jamez ou M Defevre, détenteurs des 2 voix représentant le conseil municipal.

Les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les membres de l'APE, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales, les ATSEM ou l'inspecteur de l'Education Nationale peuvent également assister au conseil d'école, mais n'ont qu'une voix consultative.

Le personnel municipal, à la demande du Maire peut être présent, à condition d'avoir l'accord de la directrice qui préside le conseil d'école.

Pour ce premier conseil d'école, il n'y aucune question de la part des parents. Cela s'explique notamment par les délais imposés entre les résultats des élections et le 1^{er} conseil d'école.

Pour les prochains RDV, il est proposé aux parents élus de contacter les autres familles à l'avance afin de les encourager à participer davantage.

Pour ce premier conseil d'école, les personnes qui voteront pour les délibérations sont : Mme Granger, Mme Willefert, Mme Delepierre, M Cany et Mme Parmentier pour représenter les enseignants.

M Pruvost et M Masson pour représenter la mairie.

Mme Laurent, M Klabá, Mme Chouaf, M Flodrops et Mme Wisniewski pour représenter les parents.

Mme Houvenaghel, DDEN

2- Programme pHARe de prévention du harcèlement à l'école :

Notre école est labellisée « école pHARe ».

Présentation du protocole pHARe, document de travail.

Document présenté, amendé et mis à jour. Voir annexe 2

Le protocole sera présenté lors de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire.

Pour la prévention, 3 grandes dates à retenir :

- *Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire : mardi 5 novembre*

Les enfants travailleront durant cette journée sur la lutte contre le harcèlement scolaire, de la classe du CP au CM2.

Un projet artistique sera aussi mené durant la journée avec tous les enfants de l'école, dès la TPS. Ce projet sur le thème du « Ensemble c'est mieux que tout seul : Unis dans la pluralité ». En fin de journée, les familles seront invitées à 18h pour voir l'exposition des œuvres faites par les enfants de l'école. Le protocole pHARE de l'école sera présenté et le gendarme Lartigaud, référent pour notre établissement, répondra aux questions des parents.

- *Prix non au harcèlement : Décembre 2024*

Depuis 3 ans, notre école participe au concours « Non au Harcèlement » en produisant une vidéo. Nous avons participé dans la catégorie (« Lutte contre le harcèlement » avec les CP-CE1 et « Lutte contre le cyberharcèlement » avec les CM1/CM2).

Pour cette année, nous ne sommes pas engagés, nous verrons, suite à la journée du 5 novembre, si des élèves sont volontaires pour participer.

- *Safer internet day : mardi 28 février 2025*

En partenariat avec la mairie, les élèves de CM2 participeront à la journée nationale de sensibilisation aux usages du numériques.

En février, une campagne nationale est lancée dans les écoles.

Charlotte, ayant été formée, elle pourra animer des ateliers dans la classe de Mme Parmentier, concernant le traitement des informations et les risques liés aux réseaux sociaux et au cyberharcèlement.

A cela s'ajouteront des ateliers pour les familles le samedi 1^{er} mars matin.

3- Comptes de l'école pour l'année 2023-2024 :

L'école est affiliée à l'Organisme Centrale de Coopération à l'Ecole (OCCE) qui, entre autres, gère les finances des écoles qui y souscrivent. Les comptes sont donc vérifiés et validés chaque année par un organisme extérieur.

Dans l'école, il existe aussi une organisation pour répertorier et instruire les pièces comptables. Les 2 mandataires du compte de l'école sont Mme Willefert et Mme Sanchez pour cette année. De plus, les comptes sont aussi faits, en parallèle, par un groupe de bénévoles qui acceptent de participer au fonctionnement. Concrètement, les comptes sont faits par les bénévoles d'un côté et par les mandataires d'un autre côté afin de vérifier que les deux parties trouvent le même résultat. Les dépenses et les recettes sont alors consignées dans le logiciel comptable OCCE et un rapport est effectué tous les ans, à la date du 31/08 pour vérification par un commissaire aux comptes.

Présentation du cahier de comptes avec les pièces justificatives.

Distinction à faire entre les différentes sources de revenus et les différents pôles de dépenses.

- Les coopératives de classe
- La coopérative centrale

3-1 Les coopératives de classe :

Cette année, pour les projets de classe, les apports volontaires des parents s'élèvent à 990€. Pour 124 élèves dans l'école, cela représente à peu près 8€ par enfant. Chaque enseignant se voit donc confier une somme proportionnelle au nombre d'élèves pour ses « petits » projets propres à sa classe.

Exemple de dépenses réalisée dans les classes :

L'année dernière : manga CM / Meubles de classe CM / Rallye lecture CP / Travail en autonomie CP / Matériel numérique CE / Jeux mathématiques CE / Galette – Semaine du goût – Albums maternelle

Ces dépenses sont consignées dans le cahier de comptes et référencées sous la mention « contre coop de classe » en plus de la dénomination exacte de l'intitulé.

3-2 Coopérative centrale :

Les actions menées dans les classes ont aussi pour objectif de permettre de financer les projets communs à tous les élèves ou les projets exceptionnels.

L'école organise des ventes donc les bénéfices sont entièrement reversés sur le compte OCCE et permettent de financer les démarches validées par le projet d'école.

L'objectif chaque année est de ne pas thésauriser, nous dépensons les bénéfices faits dans l'année, à l'exception d'un petit pécule pour permettre de financer l'adhésion à l'OCCE l'année suivante.

Quelques exemples de dépenses financées par la coopérative centrale :

L'année dernière, nous avons financé : une partie du projet équitation de la TPS-PS (en complément de l'APE) / le film NAH des CM / le théâtre et la philo des CM + Le projet sur les émotions de la TPS au CE2 / l'adhésion aux incos pour toute l'école / des lots pour organiser le loto.

Quelques exemples d'actions menées pour engranger des bénéfices permettant de payer ces actions :

Les album paninis, les pizzas, les gaufres Eugène BLOND, la vente de plantes en automne, les photos de classe, les gaufres, les enveloppes de la fête de l'école.

En plus de ces projets, cette année, nous avons la classe de neige.

Pour cet objectif précis, nous avons commencé à organiser des actions afin de financer le projet. Le loto fait l'année dernière a permis de mettre de côté un peu plus de 1200 euros pour la classe de neige. Cette année, nous organiserons de nouveau un loto, le vendredi 10 janvier 2025, toujours avec l'objectif de reverser l'intégralité des bénéfices à la classe de neige.

4- Le règlement intérieur :

Lecture du règlement et débat.

Délibération et vote. Résultats : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention. Le règlement est accepté à l'unanimité.

Le règlement sera imprimé et distribué à toutes les familles après les vacances (voir annexe 3)
Le site internet de l'école reste utilisable pour obtenir les informations générales de l'école, mais les informations particulières, sont communiquées via l'ENT directement à chaque famille concernée.

5- Actions en lien avec le projet d'école :

Notre projet d'école a été rédigé en 2024. Il sera notre « guide » jusqu'en 2029. Nous avons des objectifs à atteindre en fin d'année scolaire 2028-2029, et pour cela nous mettons des actions en place (voir annexe 4).

Le plan d'action a été rédigé en conseil de maîtres lors de la pré-rentrée afin que chacun puisse mettre en place les projets qu'il veut et que la pertinence des actions menées puisse être évaluée en cours d'année scolaire.

Le projet d'école sera donc analysé lors du 2^{ème} conseil d'école, afin de faire le bilan des éléments mis en place et de faire une évaluation formative de ces actions.

Nous avons choisi quelques actions à présenter pour répondre aux questions que les familles pourraient se poser.

- La liaison GS-CP par Mme Delepierre :

Cette année, nous renforçons la liaison entre la maternelle et l'élémentaire afin de répondre aux besoins liés aux évaluations nationales.

Les CP retrouvent les GS tous les mardis après-midi de 14h00 à 15h00. Durant cette séance hebdomadaire, nous travaillons surtout les mathématiques et les langues durant les 2 premières périodes. De plus, nous menons des projets communs en sciences (le vivant avec les poules de l'école, l'espace avec le plan de l'école...) Pour les périodes 3, 4 et 5 les interactions seront surtout centrées autour de la lecture.

- Le SRAV : le vélo CM par Mme Parmentier :

Nous avons continué le projet mis en place l'année précédente. Les CM2 actuels avaient validé les 3 blocs du SRAV en juin 2024. Valérie Pouillard, diplômée d'état en cyclisme, a donc pris en charge les CM1 pour valider les blocs 1 et 2.

Une fois le travail mené avec les CM1, toute la classe a été réunie pour faire un petit rappel des règles de circulation sur la route. Une fois que tout le monde a bien été prêt, les enfants sont sortis de l'école par petits groupes, accompagnés par les éducateurs, mais aussi des parents agréés.

Le SRAV est donc validé pour certains enfants de la classe, ils recevront leur diplôme en fin d'année. Pour ceux qui rencontrent encore des difficultés pour se déplacer en toute sécurité sur la route, Valérie fera une « session de rattrapage » afin de permettre à tous les enfants de la classe de participer aux sorties de fin d'année. Les familles concernées ont été vues pour expliquer les possibilités de remédiations existantes.

Nous organiserons une nouvelle sortie vélo au printemps, en liaison avec l'école de Aubers pour relancer un peu les enfants quand la météo sera meilleure.

Ce programme s'inscrit dans le plan « *Mai à vélo* » organisé par la commune. Les prochaines sorties pour la classe (notamment la grosse journée sportive comme l'année dernière) seront

donc programmées en fin d'année scolaire afin que tous les élèves puissent avoir le temps de s'entraîner et de valider leur SRAV pour participer à toutes les sorties.

A côté de cela, un travail est mené en parallèle avec les classes de plus petits. Comme l'année dernière, le SRAV est mis en place dès la Grande Section pour son bloc 1. Ensuite, le travail est continué au cycle 2, Valérie interviendra auprès des classes de Mme Delepierre et de M Cany

- La chorale d'école par M. Cany :

Cette année, le spectacle de la chorale de l'école se tiendra le vendredi 6 décembre à la salle du temps libre. La chorale regroupe les élèves du CP au CM2. Comme l'année dernière, les volontaires seront invités à monter sur scène, sous la direction de monsieur Cany pour chanter devant les parents.

Ce spectacle sera entièrement gratuit et l'APE essaiera de prévoir une buvette sur place pour permettre aux parents de boire un verre s'ils le souhaitent. Voir annexe 5

- Accueil des Tous-Petits par Mme Granger :

Comme chaque année, tous les TPS ne sont pas encore arrivés à l'école. Actuellement dans la classe il y a 16 élèves de Petite Section et 1 élève de Toute Petite Section. Il reste encore 6 TPS inscrits qui arriveront au fur et à mesure.

Mme Granger s'adapte au rythme des enfants, en fonction de leur capacité à venir sur toute la journée ou non.

A partir de janvier, de plus en plus de TPS feront leur rentrée, même ponctuellement, afin de se préparer parfaitement à l'année scolaire 2025-2026, durant laquelle ils seront en scolarité obligatoire, toute la journée.

Nous rappelons que l'accueil des TPS dans l'école se fait toujours en fonction des places restantes, pour ne pas pénaliser les PS qui ont des besoins spécifiques. Nous ne pouvons pas encore garantir la possibilité d'admettre des élèves nés en 2023 pour la rentrée de septembre 2025, mais la mairie recommande à tous les parents de procéder à l'inscription administrative en mairie afin de pouvoir évaluer les besoins réels pour la rentrée de septembre 2025.

- Classe de neige :

L'année 2025 est celle de la classe de neige organisée tous les 3 ans. Elle concerne toutes les classes d'élémentaire : du CP au CM2. Si le projet est validé par l'inspection, les enfants seront encadrés par Mme Parmentier (CM), M Cany (CE) et Mme Willefert (CP). Mme Delepierre prendra en charge la classe de Mme Willefert durant cette semaine-là, c'est ce que l'on appelle un échange de service.

Une réunion a été organisée lundi 14 octobre (c'était la 2^{ème} après celle du mois de mai), de nombreux parents sont venus pour découvrir le programme et les conditions du séjour. Un compte-rendu de cette réunion, avec diaporama, a été envoyé à toutes les familles via l'ENT. Prochaine étape : la validation des inscriptions par les parents avant les vacances de Toussaint pour que le dossier puisse être monté pendant les vacances et qu'il soit envoyé dans les temps à l'inspection.

- Projet échecs :

Notre école a intégré le dispositif « class'échecs » il y a 2 ans. Plus d'infos avec ce lien : <https://eduscol.education.fr/2072/introduction-du-jeu-d-echecs-l-ecole-et-programme-class-echecs>. Ce procédé a permis de former, via la plateforme magister, les enseignants volontaires à l'apprentissage du jeu d'échecs. En plus de cela, notre école a un partenariat avec le club d'échecs de Fournes en Weppes : un animateur diplômé DEFFE, Ouahid Hamida intervient sur le temps périscolaire du mercredi.

Les GS ont été formés l'année dernière en classe pour le déplacement des pièces. Ensuite les enfants continuent à jouer en classe et peuvent bénéficier de séances avec Ouahid pour progresser dans les ouvertures et les finales. Cette année encore, avec le concours de la Mairie de Fromelles qui participe à hauteur de 50% dans la prise en charge des cours, Ouahid Hamida devrait pouvoir intervenir dans les classes de Mme Delepierre, M Cany et Mme Parmentier. Les dates seront communiquées aux parents directement par chaque enseignant via l'ENT.

- Cascades d'écriture : par M. Cany :

Monsieur Cany et sa classe de CE1-CE2 participent au défi cascade en écriture organisé par l'OCCE. Plus d'informations avec ce lien : <https://ad62.occe.coop/action-pedagogique/lire-et-ecrire/cascade-decriture-cascade-decriture>

Il s'agit avant tout de valoriser la production d'écrits suite à la formation qu'ont suivie Mme Delepierre et M Cany l'année scolaire précédente. Afin de mettre en pratique les acquis théoriques, les élèves vont participer à une rédaction collective avec les élèves d'autres écoles. Le thème retenu par l'organisateur est celui de l'art préhistorique. L'écrit final, composé de l'ensemble des 3 participations (1 classe écrit le début, 1 autre écrit le milieu et la dernière écrit la fin) sera imprimé et distribué aux écoles participantes.

- Piscine :

Cette année, tous les enfants du CP au CM2 participeront aux séances de piscine organisées au complexe nautique des Weppes de Herlies et entièrement financées par la mairie. Les séances se déroulent de 15h15 à 16h00 dans l'eau (départ 14h45 de l'école et retour pour 16h30) les mardis et vendredis. La première séance aura lieu le mardi 10 décembre et la dernière le vendredi 17 janvier.

Une réunion spécifique sera organisée comme chaque année, début décembre pour redonner toutes les informations et répondre aux questions si besoin.

Les parents qui souhaitent accompagner sont les bienvenus, ils sont invités à se rapprocher directement de l'enseignant de leur enfant pour organiser le planning.

- Les défis des incos :

Comme chaque année, notre école participera au défi des incorruptibles en partenariat avec la médiathèque de Fromelles. Lors du 2ème conseil d'école, les responsables de la médiathèque seront invités à nous présenter les projets entre école et médiathèque, qu'il s'agisse des Incorruptibles ou des autres.

- Parcours citoyen :

La scolarité des élèves est rythmée par différents parcours. Nous vous les présenterons précisément lors du 2^{ème} conseil d'école plus en détails.

Dans le cadre de l'apprentissage de l'Enseignement Moral et Civique (EMC), et donc du parcours citoyen, les élèves de CM sont allés visiter la mairie avec M. le Maire.

Monsieur Masson a ainsi pu répondre à toutes les questions des élèves. Ensemble, ils sont allés voir les symboles de la République présents en Mairie afin de comprendre le fonctionnement des instances municipales expliquées concrètement par Monsieur le Maire.

- Projet chorale

Suite du projet sur les émotions commencé l'année dernière.

Les élèves de la TPS au CE2 ont travaillé sur les émotions : savoir les nommer, les comprendre et les accepter.

Après des séances « théoriques » et des petites activités théâtre par classe, l'objectif est, cette année, de mener un travail collectif à-travers une œuvre artistique qui finisse par une représentation pour les familles.

Un spectacle avec les enfants de MS au CM2 sera mis en scène le vendredi 23 mai en fin de journée dans la salle Cathy Freeman.

Le spectacle sera chanté, mis en scène et écrit pour les enfants de l'école. Une partie des textes sera rédigée par des élèves de CE et les CM fabriquent les instruments de musique pour accompagner le chant. Les répétitions ont commencé et continueront jusqu'au jour du spectacle.

- Ma petite planète défis écologiques : par Mme Granger :

Il s'agit d'une association écologique nationale, vous trouverez plus d'informations avec ce lien : <https://mapetiteplanete.org/decouvrir-le-jeu/>

L'objectif est de réaliser à l'école, mais aussi à la maison, des petits défis qui seront communiqués la semaine du 18/11. Mme Granger a suivi la formation et sera la référente du projet pour les 2 classes de maternelle. Les familles qui le souhaitent seront intégrées au dispositif, elles pourront elles aussi, participer aux défis à mener.

Concrètement, les classes pourront gagner des points et ceux-ci seront ajoutés à d'autres projets menés dans l'année (2^{ème} série de défis *Ma petite planète*, semaine *Parcours du cœur*, Programme *Mai à Vélo*...) qui participent développer les reflexes écologiques chez les élèves.

- Projet intergénérationnel :

L'année dernière, l'Association des Parents d'Elèves avait organisé un projet carte de Noël pour les aînés du village. Dans le colis déposé par la Mairie aux aînés du village, les parents de l'APE avaient glissé une carte de vœux confectionnée par les enfants de l'école. Cette carte a été très appréciée, mais les aînés avaient regretté d'en rester là et avaient émis le souhait de remercier les enfants pour ce cadeau.

Cette année, nous relancerons le projet de carte pour les fêtes de fin d'année, les parents de l'APE se chargent totalement de sa mise en place courant novembre/décembre 2024.

En plus de cette carte, cette année, les aînés seront invités à venir le lundi 13 janvier 2025 pour un moment de chorale partagé. Les enfants chanteront les chansons aux adultes présents, et l'après-midi se terminera par un moment de goûter partagé.

Enfin, après cet après-midi, les aînés qui le souhaitent seront invités à s'associer à différents projets de l'école : lecture de livres en lien avec la médiathèque, jardinage au printemps, jeux de société en lien avec la ludothèque, jeux d'échecs ... Nous espérons aussi pouvoir mettre en place des moments de repas partagés, en invitant les aînés volontaires à venir manger de temps en temps à la cantine pour partager le déjeuner avec les enfants.

Enfin, au final, nous espérons aboutir à un enregistrement de témoignages de vie des aînés du village, pour garder une trace audio de leur vie à Fromelles.

5- Le périscolaire :

Présentation par Mme Nardi de l'organisation du service périscolaire.

- Cantine :
 - Les enfants de la maternelle sont encadrés par Delphine, Anne-Gaëlle et Sabrina durant leur pause méridienne. Ils mangent dans une salle qui leur est dédiée (la salle d'évolution qui est installée et nettoyée tous les jours) et ont le temps nécessaire pour manger à leur rythme.
 - Les enfants de l'élémentaire sont encadrés par Mélissa, Charlotte, Michaël et Apolline. Ils mangent en 2 services : de 12h00 à 12h35 pour les CP/ce1/ce2 et de 12h40 à 13h15 pour les cm1/cm2. Ils partagent donc la grande salle de garderie.
 - Le matin, le soir, Charlotte est sur place, dans l'établissement, et elle reçoit les parents qui ont des questions au quotidien. Concernant la réservation des repas (rappel : via l'adresse mail periscolaire@fromelles.fr), il faut passer les commandes la semaine qui précède le jour de cantine.
- Garderie du matin : Elle est assurée par Delphine (7h00-> 8h00), puis Anne-Gaëlle et Charlotte (8h00->9h00). Les enfants ne doivent pas s'inscrire, il suffit de les déposer directement en sonnant. Pour des raisons de sécurité, la grille ne pourra pas être ouverte avant 7h00, ce n'est pas la peine d'insister en sonnant plusieurs fois, l'assurance de l'établissement ne couvrirait pas les incidents s'ils advenaient avant l'heure d'ouverture de la garderie.
- Garderie du soir :
 - Pour le goûter (16h30 -> 16h45), merci de privilégier les fruits et gâteaux équilibrés. Les bonbons ne sont pas acceptés. Durant ce temps, les familles ne peuvent pas récupérer les enfants, car c'est le moment où tout le monde s'installe et où le pointage est fait. **Merci de ne pas entrer ou sonner entre 16h30 et 16h45, personne n'ouvrira.**
 - Pour l'aide aux devoirs. Comme précisé précédemment, ce n'est pas une assurance que les devoirs seront tous finis. C'est une aide apportée aux familles mais qui ne dispensent pas les parents de vérifier que tout a bien été assimilé par leur enfant. L'aide aux devoirs est assurée par Charlotte et des personnes bénévoles pour donner un coup de main. En fonction du nombre d'enfants inscrits et présents, l'aide aux devoirs peut être organisée sur plusieurs salles : salle d'évolution, classe des MS-GS... Les groupes sont séparés en fonction de l'âge des enfants. Les enfants qui participent à l'aide aux devoirs doivent rester jusqu'à 17h30, fin du service.

- La garderie du soir se termine à 18h45 (plus aucun enfant à cette heure dans les bâtiments) les parents doivent être ponctuels. En cas de dépassement de cet horaire, le surcoût de charge sera répercuté sur la facture envoyée à la famille. Ce surcoût ne peut être qu'occasionnel, car l'assurance ne couvre pas les incidents qui surviendraient pour un enfant en dehors des heures légales.
- Mercredis récréatifs : Depuis cette année les enfants peuvent être accueillis toute la journée du mercredi. L'accueil se fait dès 8h00 (garderie encadrée par Michaël) et les activités se déroulent de 9h00 à 12h00. Durant ce créneau, les enfants sont dispatchés dans les diverses activités auxquelles ils sont inscrits (voir annexe 6). Les départs se font entre 12h00 et 12h30 pour les enfants qui ne restent que le matin. Pour les enfants qui restent l'après-midi, ils sont encadrés par Michaël et Mélissa durant le temps du repas fournis par les parents. Des investissements sont prévus durant les vacances d'automne pour acheter d'autres micro-ondes afin de faciliter le réchauffage des plats. Pour resituer la mise en place des mercredis récréatifs, la demande des parents s'est faite plus forte au mois de juin, il a donc fallu organiser sa mise en place dans l'urgence afin de répondre aux besoins des familles. Le service a évolué jusque-là et il continue à être amélioré, mais il peut s'enorgueillir d'être ouvert depuis le 1^{er} mercredi de la rentrée des classes et d'apporter une solution concrète aux familles qui en avaient besoin. Les effectifs sont actuellement de plus de 50 enfants durant la matinée et d'une quinzaine l'après-midi.

Beaucoup de ces sujets seront évoqués à nouveau lors du prochain conseil, les questions des familles sont les bienvenues, il ne faut pas hésiter à faire remonter les points de vigilance aux parents élus.

Prochains conseils d'école : mardi 4 février et mardi 17 juin

Clôture de séance : 20h20